CD/PV.402 2 avril 1987

FRANCAIS

# COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA QUATRE CENT DEUXIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 2 avril 1987, à 10 heures

<u>Président</u>: M. M. VEJVODA (Tchécoslovaquie)

Le <u>PRESIDENT</u> (<u>traduit de l'anglais</u>) : Je déclare ouverte la 402ème séance plénière de la Conférence du désarmement. Comme j'assume la présidence pour le mois d'avril, j'aimerais vous lire un message adressé à la Conférence par le Président de la République socialiste tchécoslovaque et Secrétaire général du Parti communiste de Tchécoslovaquie, M. Gustav Husak. Le texte en est le suivant :

"Chers représentants,

Je profite de cette occasion pour adresser mes voeux sincères à tous les participants à la Conférence du désarmement.

La République socialiste tchécoslovaque attache une très haute importance à la Conférence du désarmement. Depuis les tout premiers temps d'existence de cet organe, nous participons activement à ses travaux. Les efforts pour renforcer la paix, accroître la sécurité et la stabilité internationales, limiter la course aux armements et y mettre un terme, adopter des mesures efficaces conduisant à un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace marquent invariablement notre politique étrangère. Ces objectifs ne peuvent être atteints sans une large coopération internationale, sans confiance, accommodements raisonnables et respect des principes de réciprocité, d'égalité des engagements et d'abstention de tous actes menaçant la sécurité de l'une quelconque des parties.

Compte tenu de la situation internationale actuelle et des réalités de l'ère nucléaire et spatiale, la République socialiste tchécoslovaque propose, avec ses alliés, de mettre sur pied un système général de paix et de sécurité internationales fondé sur le principe qu'il est impossible d'édifier sa propre sécurité au détriment de celle d'autrui et prévoyant un lien organique entre les principaux aspects de la sécurité: militaire, politique, économique et humanitaire. Nous pensons qu'il faut que la Conférence tienne compte concrètement de ce concept dans ses travaux, surtout dans les débâts sur le complexe de questions liées au désarmement nucléaire, à la prévention d'une course aux armements dans l'espace et à l'interdiction des armes chimiques.

Le programme d'élimination des armes nucléaires et autres types d'armes de destruction massive d'ici à la fin de ce siècle que l'Union soviétique a présenté le 15 janvier 1986, les propositions ambitieuses que ce pays a faites lors de la réunion au sommet qui a eu lieu à Reykjavik entre l'URSS et les Etats-Unis, les nombreuses initiatives adoptées à des sessions récentes du Comité politique consultatif des Etats parties au Traité de Varsovie, ainsi que les propositions des pays non alignés et autres pays pacifiques fournissent une plate-forme constructive pour le règlement de ces questions.

Les dernières et importantes propositions de l'Union soviétique, qui envisagent l'élimination des missiles de portée intermédiaire en Europe, offrent une chance réelle de réduire les risques d'affrontement militaire sur notre continent et dans le monde. Nous avons un réel intérêt à ce que soit rapidement conclu un accord sur cette question. Dans ce cas,

les contre-mesures que nous avons prises en association avec l'Union soviétique pour sauvegarder notre propre sécurité, après que l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord eut décidé de déployer en Europe les Pershing 2 et les missiles de croisière, ne seraient plus nécessaires.

Nous considérons comme décisive la phase où en sont actuellement les débats de la Conférence du désarmement. Le problème central, qui fait apparaître la ligne de partage entre les modes de penser et les comportements anciens et nouveaux, est, à notre avis, celui de la cessation des essais d'armes nucléaires. La façon d'envisager cette question très importante et délicate révèle l'attitude véritable des Etats touchant le problème du désarmement nucléaire en tant que tel. Nous regrettons profondément que le geste généreux que l'Union soviétique a fait en déclarant un moratoire unilatéral sur les essais nucléaires n'ait pas été suivi et que, pendant le moratoire, il y ait eu plusieurs explosions nucléaires aux Etats-Unis. Pourtant, il serait mal avisé de s'abandonner à la résignation ou au scepticisme. La Conférence du désarmement offre toutes les possibilités d'un règlement positif de la question concernant la structure et la portée d'un accord sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires, y compris les mesures visant à assurer le respect rigoureux et la vérification stricte d'un tel accord.

Il est bon que la Conférence axe son attention sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. L'extension à l'espace de la course aux armements ne garantirait la sécurité de personne et multiplierait en outre les risques de déclenchement d'une guerre. Elle constituerait une menace qualitativement nouvelle pour tous les Etats, quelles que soient leur situation géographique ou leur appartenance à tel ou tel groupement politico-militaire.

Nous estimons qu'il est particulièrement important d'accomplir des progrès sur la question des armes chimiques. S'il était possible de formuler, dès cette année, un accord sur l'interdiction générale et complète de ces armes et sur leur élimination, ce serait là une contribution pratique au renforcement de la confiance mutuelle, et un exemple exaltant, qui prouverait que l'effort multilatéral pour le désarmement peut produire d'importants résultats concrets, sous forme de traités, d'accords ou de conventions.

Guidées par leur désir de tout faire pour faciliter ce processus, la Tchécoslovaquie et la République démocratique allemande ont préconisé, de façon active, la création de zones exemptes d'armes chimiques et d'armes nucléaires en Europe centrale, qui contribueraient à faire disparaître toute une catégorie d'armes de destruction massive de cette région névralgique. En association avec la République démocratique allemande, la Tchécoslovaquie a présenté des propositions concrètes à cette fin.

La République socialiste tchécoslovaque continuera, dans toute la mesure du possible, de favoriser les progrès des travaux de la Conférence du désarmement. Je suis convaincu que tous les Etats, grands, moyens et

petits, peuvent jouer, quel que soit leur système social, un rôle positif dans la poursuite des objectifs du désarmement, à condition qu'ils soient décidés à faire preuve de la volonté politique nécessaire. Je suis sûr que vous exercerez tous vos talents et déploierez tous vos efforts au service de ce noble objectif et que vous mettrez efficacement à profit le vaste potentiel de négociation de la Conférence du désarmement. Je vous souhaite un plein succès dans cette entreprise."

Signé Gustav Husák

Distingués représentants, la Conférence entame aujourd'hui le dernier mois des travaux de la session de printemps. Bien qu'il soit prématuré de tirer d'ores et déjà des conclusions, il n'est pas inutile de faire brièvement le point pour voir dans quelle direction il convient d'intensifier encore nos efforts.

Permettez-moi de commencer par les aspects positifs. Tôt dans la session, nous avons réussi à rétablir le Comité spécial des armes chimiques, qui a immédiatement repris son intense activité en vue de l'élaboration d'une convention sur l'interdiction et la destruction des armes chimiques. De nouveaux progrès ont été accomplis et, de l'avis quasi général, l'effort ne devrait pas se relâcher pour que la convention soit mise au point dès que possible, de préférence cette année encore. Je suis sûr que le Comité spécial, sous la direction de l'ambassadeur Ekéus, de la Suède, fera tout pour accélérer les progrès dans ce sens.

Permettez-moi de vous rappeler qu'il y a tout juste une semaine un organe politique très important, le Comité des ministres des affaires étrangères des Etats parties au Traité de Varsovie, a lancé un appel à tous les participants à la Conférence au sujet de l'interdiction des armes chimiques. Dans la déclaration distincte qu'ils ont faite sur cette question, les ministres ont demandé à tous les Etats de s'abstenir de prendre toutes mesures qui pourraient compliquer la réalisation d'accords mutuellement acceptables sur l'interdiction des armes chimiques, de ne pas fabriquer d'armes chimiques, et notamment d'armes chimiques binaires ou à multicomposants, de ne pas déployer d'armes chimiques sur le territoire d'autres Etats et de les retirer des pays étrangers où elles sont déjà présentes. Les ministres ont exprimé leur conviction que 1987 pouvait et devait être l'année qui marquerait le début d'un désarmement chimique général et complet. Cette déclaration dénote de l'intérêt pour les travaux de la Conférence et reconnaît l'importance de nos négociations sur l'interdiction et l'élimination des armes chimiques.

Sous la direction de l'ambassadeur García Robles, du Mexique, le Comité spécial sur le Programme global de désarmement entame sa septième année de travaux actifs pour remplir son mandat et soumettre à l'Assemblée générale des Nations Unies un projet complet de Programme. Nous devrions accorder davantage d'attention à ce comité durant ce mois d'avril, car il est censé aborder le stade final de ses travaux.

Plusieurs autres comités ont été créés. Sous la présidence de l'ambassadeur Pugliese, de l'Italie, le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace va se mettre à la tâche. Vu l'importance et l'urgence de celle-ci, nous espérons que le Comité parviendra

au cours de ce mois à des conclusions qui nous permettront de faire progresser encore nos travaux. L'ambassadeur Meiszter, de la Hongrie, a pris la présidence du Comité spécial des armes radiologiques. Sa tâche ne sera pas facile, mais nous savons que prévenir l'apparition d'armes radiologiques et assurer la sécurité du développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques est de la plus haute importance et que la Conférence du désarmement ne saurait ignorer de telles questions. Le degré d'attention accordée à la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, qui se déroule actuellement, en est une preuve supplémentaire.

Passant maintenant aux aspects négatifs, je dois faire observer que la Conférence du désarmement n'a pas encore pu prendre la moindre mesure en ce qui concerne les trois premiers points de son ordre du jour, qui impliquent l'adoption de mesures prioritaires de désarmement nucléaire. Notre incapacité à créer des organes de travail au titre de points aussi importants que l'interdiction des essais nucléaires et le désarmement nucléaire est malheureusement devenue, ces dernières années, une caractéristique de la Conférence. A mon avis, nous courons le danger de nous habituer par trop à l'absence de négociations au sein de cet organe multilatéral unique de négociation. A coup sûr, il existe ici un clivage assez étrange : la Conférence sait négocier très activement, par exemple sur l'interdiction des armes chimiques, mais elle est incapable de prendre la plus petite initiative concrète en ce qui concerne l'interdiction des essis nucléaires et plusieurs autres grandes questions.

Comme je l'ai dit au début, il est trop tôt pour vouloir tirer des conclusions des travaux que nous avons réalisés jusqu'à présent. J'aimerais croire qu'il en est de même en ce qui concerne notre approche des trois points relatifs au nucléaire. Espérons que la porte n'a pas été définitivement fermée sur les travaux que nous devions faire pour arriver à l'interdiction des essais nucléaires, conformément à ce que nous a demandé l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa quarante et unième session. Mais n'oublions pas non plus qu'avril est le dernier mois de la session de printemps et que, si nous voulons nous attaquer sérieusement à la question de l'interdiction des essais nucléaires, il est grand temps de le faire.

En ma qualité de Président de la Conférence, j'ai l'intention de m'employer à explorer toutes les possibilités qui pourraient se présenter à cet égard. En fait, à notre réunion d'hier avec les coordonnateurs, nous avons déjà eu un premier échange de vues au sujet des mesures concrètes qui pourraient être prises concernant les trois premiers points de l'ordre du jour. Pour ce qui est de l'interdiction des essais nucléaires, il n'est qu'un cadre raisonnable : un comité spécial. Il existe plusieurs projets de mandat pour un tel comité et, au cours des prochains jours, nous les examinerons de nouveau pour voir s'il est possible d'établir une base mutuellement acceptable. S'agissant des points 2 et 3, diverses propositions ont déjà été faites, y compris des propositions visant à tenir une série de séances plénières informelles. Je pense que nous devrions continuer d'examiner ces propositions, peut-être en même temps que certains thèmes qui pourraient être étudiés lors de telles réunions officieuses.

Il y a diverses questions en suspens en ce qui concerne l'organisation de nos travaux: elles seront traitées en temps voulu.

J'en viens maintenant à notre séance d'aujourd'hui.

D'abord, j'aimerais exprimer à l'ambassadeur Lechuga Hevia, de Cuba, au nom des membres de la Conférence et en mon nom propre, notre grande satisfaction pour l'efficacité et la compétence avec lesquelles il a dirigé les activités de la Conférence pendant le mois de mars. Sa connaissance de la diplomatie multilatérale a été un atout qui nous a aidés à résoudre certains problèmes ardus. L'Ambassadeur a aussi jeté les bases de nouveaux travaux en trouvant des arrangements organisationnels appropriés pour l'examen de certains points de l'ordre du jour qui étaient longtemps dans l'impasse. M. Lechuga Hevia a poursuivi de la sorte les fructueux travaux de l'ambassadeur Fan, de la Chine, qui a présidé la Conférence en février.

Conformément à son programme de travail, la Conférence continue d'examiner le point 4 de son ordre du jour, intitulé "Armes chimiques". Cependant, en vertu de l'article 30 du règlement intérieur, les membres qui le souhaiteraient pourront faire des déclarations sur toute autre question ayant trait aux travaux de la Conférence.

Sont inscrits sur la liste d'orateurs les représentants de la Pologne, de l'Algérie, de la Bulgarie et du Nigéria.

En outre, M. Ola Dahlman, Président du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques, présentera le rapport intérimaire du Groupe qui a été publié sous la cote CD/745. Ce document, on s'en souvient, a été distribué à tous les membres de la Conférence lors de la 399ème séance plénière.

Je donne maintenant la parole au premier orateur inscrit, le représentant de la Pologne, l'ambassadeur Turbanski.

M. TURBANSKI (Pologne) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi tout d'abord, Camarade Président, d'exprimer la profonde satisfaction que j'éprouve à vous voir, vous qui êtes le représentant de la République socialiste tchécoslovaque, pays voisin, ami proche et allié de la Pologne, siéger à la présidence de la Conférence du désarmement pour le dernier mois de sa session de printemps. J'ai eu le privilège non seulement de constater vos talents diplomatiques depuis de nombreuses années, mais de coopérer étroitement avec vous dans diverses conférences, y compris la Conférence du désarmement. Ces talents, associés à votre vaste expérience des instances internationales et à votre personnalité chaleureuse et bienveillante, me donnent l'assurance que vous dirigerez les travaux de la Conférence avec compétence et efficacité pour la conduire vers de nouveaux progrès. Je puis vous assurer que la délégation polonaise n'épargnera aucun effort pour collaborer avec vous et cela aussi en tant que coordonnateur du Groupe des pays socialistes pour le mois d'avril. C'est avec un grand intérêt que j'ai écouté le message du Président de la République socialiste tchécoslovaque et Secrétaire général du Parti communiste tchécoslovaque, le Camarade Gustav Husák, qui a exprimé

des idées que la Pologne partage sans réserve. Cette déclaration démontre à l'évidence que la Tchécoslovaquie attache une haute priorité à la Conférence du désarmement. Permettez-moi également de saisir cette occasion pour exprimer les remerciements de ma délégation à vos prédécesseurs, l'ambassadeur Fan, de la Chine, et l'ambassadeur Lechuga Hevia de Cuba, qui, respectivement, ont présidé nos travaux en février et mars. Leur persévérance et leur dévouement ont permis à la Conférence d'avancer vers la solution de certains des principaux problèmes.

Dans ma déclaration de ce jour, je me propose de faire quelques observations sur le point 5 de l'ordre du jour, intitulé "Prévention d'une course aux armements dans l'espace".

Ma délégation a noté avec satisfaction le rétablissement du Comité spécial dès le début de la présente session. Nous espérions que les utiles travaux accomplis par le Comité l'an dernier se poursuivraient. Malheureusement, nos espoirs ont été quelque peu déçus, puisque voici déjà un mois que le Comité est dans l'impasse.

Par sa résolution 41/53, l'Assemblée générale a prié à nouveau la Conférence du désarmement "de reconstituer ... avec le mandat voulu, un comité spécial chargé d'engager des négociations en vue de la conclusion d'un ou de plusieurs accords, selon qu'il conviendra, visant à prévenir une course aux armements dans l'espace sous tous ses aspects". Nous estimons que le mandat, qui englobe l'examen des propositions de mesures visant à la prévention d'une course aux armements dans l'espace, constitue un nouveau pas logique après les travaux de fond accomplis par le Comité en 1986; mais, selon nous, il ne répond que partiellement aux dispositions du paragraphe 8 de la résolution 41/53.

Cette résolution n'a pu être adoptée à l'unanimité en raison de l'abstention d'un Etat. Néanmoins nous espérons que, en définitive, aucun Etat n'empêchera la Conférence de faire pleinement droit à la demande de l'Assemblée générale et d'accomplir la tâche pour laquelle la quasi-totalité des Etats a voté à l'Assemblée.

La délégation polonaise préférerait sans nul doute participer aux travaux d'un organe doté d'un mandat de négociation explicite. Cela tient non seulement au fait que nous voudrions adopter une position conforme à celle que nous avons préconisée à l'Assemblée générale et que nous considérons la Conférence du désarmement comme le premier de tous les forums de négociation, mais aussi à ce que nous sommes fermement convaincus qu'il y a longtemps que la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace est suffisamment mûre pour faire l'objet de négociations. Certes, nous reconnaissons qu'il existe divers doutes et difficultés dans ce domaine, mais nous n'en pensons pas moins que c'est dans le cadre d'un processus de négociation, et non autrement, que l'on peut régler au mieux ces problèmes. Ma délégation continue de penser que, tôt ou tard, toutes les délégations en arriveront inévitablement à partager ce point de vue.

Le mandat de compromis que nous avons adopté permet des travaux d'une portée beaucoup plus étendue que des consultations officieuses sur le programme de travail. L'inactivité prolongée du Comité spécial n'est pas sans préoccuper sérieusement ma délégation. Cependant, nous pensons que l'on pourra surmonter les difficultés et que les travaux débuteront sous peu. Dans le cas contraire, il nous faudrait à nouveau insérer dans le rapport de la Conférence du désarmement une phrase indiquant que, si le Comité avait commencé plus tôt ses travaux, il aurait obtenu des résultats beaucoup plus importants.

Jusqu'à présent, il n'y a pas d'armes de frappe déployées dans l'espace; mais la situation est sur le point de changer. La notion américaine de défense antimissiles balistiques, telle qu'elle est exposée dans l'Initiative de défense stratégique du Président Reagan, est lourde de conséquences très graves sur le plan politique, stratégique et militaire. La première leçon que l'on peut tirer de l'histoire est que l'acquisition de la sécurité est avant tout une tâche politique. L'introduction du système de défense antimissile balistique ne résoudra pas le problème de la sécurité. Le déploiement d'armes dans l'espace ne fera qu'introduire, dans le rapport stratégique entre l'Est et l'Ouest, qui était resté remarquablement stable, un degré d'incertitude et de nervosité jamais atteint jusqu'à présent. Il revient en effet à s'efforcer de répondre par les armes à des questions politiques.

L'apparition d'un système de défense antimissile engendrera une course aux armements totale ou finale et rendra la désarmement impossible. On le sait assez et il n'est pas nécessaire de développer ce point. Ce qu'il faut dire, c'est que l'Initiative de défense stratégique, une fois lancée, a pris de l'élan aux Etats-Unis, quel que soit par ailleurs le contexte international. Les techniques partielles et leurs diverses retombées peuvent stimuler soit la création de nouvelles armes, soit l'amélioration de celles qui existent et c'est précisément ce qui se passe, avant même que l'on ait décidé "si cette initiative est entièrement réalisable". De la sorte, elle apporte véritablement à l'accélération de la course aux armements une "contribution" multiple.

Quel est au fait l'objectif qui sous-tend l'Initiative de défense stratégique ? On reconnaît largement que ce serait une dangereuse illusion de croire qu'une percée technologique peut amener une amélioration considérable de la sécurité. Il n'est de sécurité véritable qu'en coopération avec l'adversaire éventuel et non à ses dépens.

Partant de ce principe, le concept fondamental du Traité concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques – la dissuasion mutuelle assurée – reste valable. Permettez-moi de citer ce qu'a dit le Président Nixon pour expliquer sa décision de renoncer à un vaste système de défense nationale au profit d'un système antimissile limité qui visait essentiellement à protéger les forces de représailles des Etats-Unis. "Même le système de défense maximale que nous avons envisagé en vue de protéger nos principales villes serait incapable de prévenir les dommages catastrophiques que causerait une attaque délibérée lancée par les Soviétiques, avec tous leurs moyens. Et il pourrait paraître à l'adversaire que ce système prélude à une stratégie offensive menaçant les armes de dissuasion soviétiques". Nous y voilà.

Le Traité AM est la pierre d'angle de l'approche politique tendant à arrêter la course aux armements, à prévenir la guerre nucléaire et à donner l'espoir que les nations et leurs dirigeants pourront agir pour empêcher une guerre nucléaire d'éclater. Il s'est révélé très efficace pour prévenir une course aux armements dans l'espace.

Ce traité prévoit l'interdiction de mettre au point, d'essayer ou de déployer des systèmes AM basés dans l'espace, y compris ceux dépendant de technologies "exotiques". On devrait en renforcer et respecter les dispositions au lieu de les infléchir et d'en déformer la signification essentielle, comme on a pu le constater dans le memorandum d'octobre 1985 concernant la ratification du Traité AM par les Etats-Unis.

Il y a peu, le Sénateur Sam Nunn déclarait que "ses recherches l'avaient amené à la conclusion formelle que la ratification, par le Sénat, du Traité de 1972 était fondée sur une interprétation restrictive de cet instrument. De même, le Juge Soafer, principal auteur du mémorandum susmentionné, "a désavoué explicitement, à plusieurs reprises, le mémorandum d'octobre 1985..". Espérons que ce sont là des signes qui ouvrent des perspectives plus favorables pour le Traité AM.

Il va de soi que l'avenir du Traité relève entièrement des parties conctractantes. Cependant, il a des incidences sur la sécurité du monde entier et la communauté internationale ainsi concernée a le droit légitime d'exprimer ses vues sur la question. On peut donc exprimer l'espoir que les Etats-Unis pourront accepter la proposition faite par l'Union soviétique de renforcer le régime du traité AM et de s'entendre sans équivoque sur ce qu'il interdit ou autorise. Cela aurait au moins le mérite de confiner les missiles antimissiles dans les laboratoires, comme l'avait initialement proposé le Président Reagan.

Trente ans après le lancement du premier satellite artificiel de la Terre, on peut affirmer avec confiance qu'il n'y a eu aucun conflit majeur à propos du statut juridique de l'espace et des corps célestes. Le recueil actuel de la législation spatiale – tout incomplet qu'il est – a démontré sa capacité de réglementer efficacement les relations des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace et de prévenir, du moins jusqu'à présent, l'extension à ce milieu de la course aux armements. L'importance de ce système juridique apparaît encore davantage à la lumière des efforts opiniâtres qu'ont déployés, pour en éluder les dispositions, ceux qui voudraient poursuivre dans l'espace la politique de la "canonnière".

Certes, le système juridique actuel concernant l'espace n'est pas parfait. Cependant, les points faibles et les lacunes d'un système juridique, quel qu'il soit, n'autorisent pas à en postuler l'inutilité. Tout dépend de la volonté politique et du choix politique – de l'objectif que l'on assigne à une réglementation juridique.

Selon la Convention de Vienne sur le droit des traités, un traité doit être interprété de bonne foi suivant le sens ordinaire à attribuer aux termes du traité dans leur contexte et à la lumière de son objet et de son but.

Ainsi, de l'avis de ma délégation, les lacunes du droit de l'espace ne doivent pas servir d'échappatoire pour lancer des armes dans l'espace, étant donné que l'objectif essentiel et l'intention manifeste de tout accord de limitation des armements sont d'interdire ou de limiter les activités militaires et non de justifier l'extension de la course aux armements.

La nécessité que la communauté internationale établisse une réglementation complète et plus détaillée des activités spatiales actuelles et, surtout, futures ne fait aucun doute. Comme on l'a souligné en maintes occasions dans cette salle, le caractère global de cette question exige des solutions globales. Il est tout naturel que la Conférence du désarmement se lance dans cette tâche, immensément difficile certes, mais qui doit être entreprise. Selon nous, le Comité spécial a déjà, au cours de ses précédentes sessions, travaillé à l'identification et à l'analyse des points faibles et des lacunes du régime juridique actuel de l'espace; ce qu'il faut maintenant, c'est engager des négociations visant à améliorer et à renforcer ce régime.

D'autres mesures sont nécessaires pour prévenir la course aux armements dans l'espace. Il serait assurément souhaitable de pouvoir résoudre tous les problèmes en adoptant un seul accord. Nous pensons tous qu'il faudrait engager un processus qui permette d'élaborer par étapes un ou plusieurs accords ayant pour objectif final d'exclure le risque d'une rivalité funeste dans l'espace.

Le Comité spécial devrait, en étudiant les questions se rapportant à la prévention d'une course aux armements dans l'espace comme il est prévu dans son mandat, procéder sans délai à un examen concret des mesures permettant de supprimer la possibilité d'un déploiement d'armes dans l'espace. La délégation polonaise est très satisfaite de constater que les autres délégations s'orientent dans le même sens, comme le font apparaître sans équivoque les propositions présentées au cours de la présente session par les délégations de l'URSS, de la France, de l'Egypte, des Pays-Bas, du Venezuela, de la Roumanie et de la Mongolie. Ces propositions constituent une excellente base pour entreprendre des travaux sérieux en vue de l'élaboration d'instruments internationaux efficaces. Ma délégation est prête à prendre une part active à ces travaux.

Comme je l'ai déjà souligné, il n'existe pas, jusqu'à présent, d'armes spatiales de frappe. C'est la raison pour laquelle ma délégation approuve sans réserve la proposition soviétique visant à interdire l'emploi de la force dans l'espace et depuis l'espace contre la Terre. Une telle interdiction renforcerait considérablement le principe de la renonciation générale à la menace ou à l'emploi de la force énoncé dans la Charte des Nations Unies et l'adapterait aux conditions de l'ère spatiale et nucléaire. Non seulement elle constituerait un rempart solide contre l'arme spatiale, mais elle contribuerait à l'ensemble du processus d'instauration de la confiance et à un nouveau renforcement de la stabilité stratégique.

Cependant, d'un point de vue réaliste, on peut présumer que l'élaboration de l'instrument susmentionné prendra du temps; et, en matière d'espace, le temps s'écoule à la vitesse spatiale. En conséquence, en étudiant l'interdiction de l'emploi de la force dans l'espace, la Conférence

pourrait envisager également l'adoption des mesures supplémentaires qui préviendraient et réduiraient à néant la mise en place d'armes sur orbite. Ainsi, comme l'a proposé l'Italie, appuyée tout récemment par le Venezuela, la Conférence pourrait examiner l'adoption d'un protocole au Traité sur l'espace. A titre de mesure intérimaire, un tel protocole pourrait interdire le déploiement d'armes spatiales de frappe, sans qu'il soit nécessaire d'élaborer de toutes pièces un nouvel instrument juridique à cet effet.

Certes, nous comprenons qu'il faudrait régler une importante question de définition, en ce qui concerne le sens à donner à l'expression "arme de frappe". Des travaux importants ont été accomplis à ce sujet à la dernière session du Comité. Il faudrait les poursuivre et les compléter au cours de la présente session. Dans la communauté scientifique, l'opinion la plus répandue est qu'il est possible, à partir des caractéristiques techniques, de distinguer les systèmes spatiaux passifs qui existent déjà des armes actives ou offensives destinées à être utilisées dans l'espace, à pénétrer dans l'espace ou à frapper à partir de l'espace. Ces armes n'existent pas encore, mais on travaille activement à les mettre au jour, du moins dans un pays. Si les scientifiques ont raison, il devrait être possible d'élaborer des instruments juridiques proscrivant les armes spatiales de frappe et prévoyant une vérification appropriée.

Le problème de la protection des satellites a été maintes fois évoqué par de nombreuses délégations. La délégation polonaise est pleinement en faveur de l'élaboration d'un instrument juridique international visant à garantir l'immunité des satellites. Un tel instrument contribuerait également à la création de l'agence internationale de satellites de contrôle proposée par la France, agence qui pourrait elle-même constituer une partie essentielle de l'organisation internationale de l'espace proposée par l'Union soviétique. Je voudrais appeler l'attention de toutes les délégations non seulement sur l'intérêt que présentent à première vue les propositions susmentionnées, mais sur l'enchaînement de leurs caractéristiques et sur leur lien logique immédiat. Ce n'est certes pas là une coïncidence.

Permettez-moi de faire encore une autre observation concernant l'immunité des satellites : il conviendrait qu'elle soit octroyée à tous. On évoque parfois le caractère double de la fonction militaire des satellites. On fait valoir que les satellites déployés pour vérifier le respect des obligations en matière de limitation des armements pourraient être utilisés simultanément pour recueillir des informations militaires stratégiques. Cette possibilité ne peut être écartée; mais il est presque impossible de délimiter avec précision les diverses fonctions des satellites et le problème est comparable à celui que pose la vérification des travaux accomplis en laboratoire sur n'importe quelle question. On ne saurait surveiller ce qui se passe dans le cerveau d'un scientifique et, de même, il est impossible de savoir à l'avance comment est programmé l'ordinateur d'un satellite. Par conséquent, il n'est d'autre solution que d'accorder l'immunité à tous les satellites.

Pour rendre l'immunité juridique plus efficace, il faudrait également interdire les moyens de la violer, à savoir les armes antisatellites, avant leur déploiement. L'interdiction des armes antisatellites, y compris la liquidation des systèmes de ce type existants, contribuerait grandement

au renforcement de l'équilibre stratégique et à l'instauration de la confiance. En tant que mesure concrète de limitation des armements, elle marquerait également une percée importante sur la voie du désarmement général.

Dans le domaine de la protection des satellites, le second problème par ordre d'importance, qui a été fréquemment évoqué dans cette salle, est lié à l'accroissement du trafic spatial et au caractère double des fins ou des capacités des objets spatiaux. On craint qu'une attaque contre un vaisseau spatial ne prenne la forme d'une simple collision avec un autre objet spatial, sans qu'il soit nécessaire de recourir à une arme. La solution pourrait résider dans la conclusion d'un accord prévoyant un "code de la route", comme l'a déjà proposé la délégation de la République fédérale d'Allemagne et comme d'autres délégations l'ont préconisé. Je voudrais appeler l'attention sur le fait que le concept en question a été récemment étayé : logiquement, l'accord relatif au "code de la route" devrait constituer une partie essentielle du code de conduite multilatéral applicable aux activités spatiales que la France a proposé. Ici encore, deux propositions distinctes émanant de délégations différentes forment un tout logique.

Chacune des trois idées examinées ci-dessus, à savoir un régime de protection internationale des satellites, l'interdiction des armes antisatellites et l'accord relatif à un "code de la route" marquerait, si elle se concrétisait, un jalon important sur la voie qui mène à un espace pacifique; mais les trois sont liées de façon cohérente et se complètent l'une l'autre.

C'est pourquoi, à notre avis, ce que la Conférence pourrait faire de mieux consisterait à remplacer la quantité par la qualité et à lancer un processus pour engager des négociations sur des intruments internationaux dans ces trois domaines. Ce serait là une action hardie, qui exigerait beaucoup de courage et d'imagination, mais par laquelle la Conférence relèverait avec sérieux les défis qui lui sont lancés. En effet, il ne fait aucun doute qu'une telle série d'accords, une fois qu'ils seraient entrés en vigueur, susciteraient un climat politique nouveau sur le plan qualitatif. Dans l'intervalle, tout progrès substantiel des négociations pourrait faciliter une avance dans les négociations bilatérales.

Dernier point, et ce n'est pas le moins important, loin de là : la vérification, qui créera de sérieuses difficultés, compte tenu de l'étendue de l'espace et du progrès techonologique des activités spatiales. Malgré cela, il vaut la peine de rappeler que chaque jour de retard dans l'établissement d'un régime de vérification accroît ces difficultés, car le perfectionnement croissant des armes tend concrètement à rendre la vérification plus complexe. De ce point de vue, la délégation polonaise appuie l'initiative soviétique visant à envisager la possibilité de créer un inspectorat international qui aurait pour tâche de surveiller le non-déploiement d'armes dans l'espace et dont les pouvoirs pourraient aller jusqu'à la réalisation des inspections sur place. Quel régime plus rigoureux pourrait-on envisager ? En outre, je voudrais appeler à nouveau l'attention de la Conférence sur la logique apparente d'une telle mesure. L'inspectorat international, qui pourrait être

une subdivision de l'organisation internationale de l'espace, serait un maillon indispensable de la chaîne de structures et d'instruments précédemment envisagés. Tous ces éléments réunis constitueraient un cadre solide pour le système d'exploration et d'utilisation pacifiques de l'espace.

Telles sont les tâches qui, de l'avis de ma délégation, devraient ouvrir un domaine d'activités fécond au Comité spécial de l'espace, sous la direction avisée de l'ambassadeur Aldo Pugliese.

Nous espérons que le Comité se mettra immédiatement à l'oeuvre, car le temps s'écoule rapidement et, lorsqu'il s'agit de questions spatiales - permettez-moi de le réaffirmer - à la vitesse spatiale.

Le <u>PRESIDENT</u>: Je remercie le représentant de la Pologne, l'ambassadeur Turbanski, de sa déclaration et de ses paroles aimables à mon endroit. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie, l'ambassadeur Hacène.

M. HACENE (Algérie): Prenant la parole pour la première fois devant la Conférence, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre accession à la présidence de nos travaux pour le mois d'avril et vous dire ma double satisfaction de voir à ce poste le représentant de la Tchécoslovaquie, pays avec lequel l'Algérie entretient des liens traditionnels d'amitié, et le collègue que j'ai eu grand plaisir à connaître à New York, il y a 25 ans.

Je voudrais ensuite exprimer à l'ambassadeur Fan Guoxiang de la Chine et à l'ambassadeur Lechuga Hevia de Cuba notre gratitude pour la contribution précieuse qu'ils ont apportée au lancement de la présente session de la Conférence.

Qu'il me soit également permis de remercier tous les représentants qui m'ont souhaité la bienvenue et de les assurer de mon entière coopération ainsi que de la disponibilité de ma délégation à apporter toute sa contribution à la bonne marche de nos travaux.

Je voudrais en outre exprimer ici mes sincères condoléances à la délégation des Etats-Unis d'Amérique à la suite du décès de l'ambassadeur Donald Lowitz et m'associer à l'hommage unanime rendu à la mémoire du disparu.

Il y a une année, la session de la Conférence s'ouvrait dans un climat d'optimisme que justifiaient entre autres le dialogue renoué entre les USA et l'URSS, et les engagements pris par les deux parties dans la déclaration commune adoptée à l'issue de la réunion au Sommet de Genève en novembre 1985.

Tout un chacun avait alors exprimé l'espoir qu'un processus nouveau de négociations en matière de désarmement allait enfin être engagé et qu'une dynamique authentique d'assainissement de l'environnement international allait être amorcée.

(M. Hacène, Algérie)

Force est cependant de constater que cet espoir reste à réaliser. En effet, l'année 1986 aura été surtout marquée par l'intensification de la course aux armements, le recours croissant à la force dans diverses régions du monde et la persistance des pesanteurs qui continuent d'entraver l'amorce d'un processus résolu en matière de désarmement.

En procédant à l'évaluation du contexte international dans lequel se déroule la présente session de la Conférence, nous ne pouvons donc faire abstraction de ce bilan qui suscite, à divers égards, un sentiment de frustration.

D'un autre côté, nous ne pouvons ignorer qu'il existe aujourd'hui de nouveaux signes prometteurs d'un dialogue constructif entre les deux plus grandes puissances militaires du monde. Ce dialogue se manifeste par la volonté proclamée par les deux parties d'engager des négociations sur l'élimination totale d'une catégorie de leur armement nucléaire. L'aboutissement de ces négociations apporterait, s'il en était encore besoin, la preuve que la sécurité des nations doit être recherchée non dans l'accumulation d'armements mais plutôt dans leur réduction progressive et continuelle.

Partant de cette constatation, l'on ne peut dès lors qu'exprimer l'espoir que cette même logique présidera aux négociations sur tous les autres types d'armements. Il est à espérer également que la disponibilité montrée par les USA et l'URSS dans les négociations en cours trouvera son prolongement dans l'examen des points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence, et qu'elle favorisera l'instauration d'un climat de confiance, indispensable à l'amorce d'un véritable processus de désarmement et à l'instauration d'une sécurité égale pour tous.

Il va s'en dire que la prise en charge de tels défis commande des actions décisives et une contribution de la communauté internationale tout entière. Dans le domaine du désarmement, les négociations au niveau bilatéral, pour importantes qu'elles sont, ne sauraient évidemment se substituer à l'entreprise multilatérale de négociation. Comme l'ont souligné les chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés, dans la Déclaration de Harare, en septembre dernier : "Les négociations bilatérales et multilatérales sur le désarmement devraient bénéficier chacune des progrès de l'autre et se compléter, et non se gêner ou s'exclure". De ce point de vue, la Conférence du désarmement en tant qu'expression d'une démocratisation des débats sur le désarmement se présente comme un cadre unique et irremplaçable. Il serait dommageable que cet organe soit confiné dans un rôle mineur, comme tend à le montrer le bilan de huit années de fonctionnement.

Cette situation prend évidemment une signification particulière dès lors que l'on considère le blocage enregistré au titre des questions nucléaires. Elle représente, de surcroît, un contraste frappant avec le caractère prioritaire reconnu à ces questions et les injonctions pressantes de la communauté internationale pour libérer l'humanité de la menace d'annihilation nucléaire, comme en témoignent une fois de plus les résolutions de la quarante et unième session de l'Assemblée générale et la Déclaration des non-alignés de Harare.

(<u>M. Hacène, Algérie</u>)

Ces appels conjugués au constat unanimement établi que la "guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit être déclenchée" doivent inciter notre conférence à mettre sur pied des organes subsidiaires appropriés au titre des points 2 et 3 de l'ordre du jour.

Les obstacles rencontrés dans l'octroi d'un mandat de négociation pour le Comité spécial sur la cessation des essais nucléaires suscitent les mêmes interrogations sur la volonté d'arrêter puis d'inverser la course aux armements nucléaires. La conclusion rapide d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires que la communauté internationale appelle de tous ses voeux garde plus que jamais sa pertinence, d'autant que la poursuite de tels essais sert aujourd'hui non seulement au perfectionnement des arsenaux nucléaires sur la terre mais aussi à la mise au point d'armes destinées à l'espace extra-atmosphérique.

Devant cette situation, il est regrettable que l'occasion fournie par le moratoire proclamé par une des principales puissances sur ses essais nucléaires n'ait pas été saisie pour entamer les négociations attendues au titre du point 1 de notre ordre du jour.

Le rapprochement constaté, lors de la quarante et unième session de l'Assemblée générale, entre différentes positions sur l'approche de la question de l'interdiction des essais nucléaires mérite certes d'être apprécié à sa juste valeur. La question reste cependant posée de savoir s'il existe au sein de la Conférence la disponibilité nécessaire et partagée d'oeuvrer pour des progrès réels dans la mise au point d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires.

Parmi les questions prioritaires dont notre conférence a la charge figure en bonne place celle de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Un tel intérêt résulte bien entendu d'une préoccupation profonde et légitime face au danger que cette nouvelle dimension de la course aux armements fera peser sur la sécurité de tous.

C'est notre conviction maintes fois exprimée que l'extension à l'espace de la course aux armements ne fera qu'élargir le champ potentiel de confrontation et éloigner davantage l'objectif d'un désarmement général et complet.

Les préparatifs en cours visant à mettre au point de nouveaux systèmes d'armes destinées à l'espace ne rendent donc que plus urgente l'amorce des négociations tant attendues au titre du point 5 de notre ordre du jour.

Par ailleurs, la volonté commune d'exclure l'espace extra-atmosphérique des rivalités de puissances que nous croyons déceler à travers les résolutions de l'Assemblée générale aurait dû conduire normalement à l'octroi d'un véritable mandat de négociation pour le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Nul doute que le processus d'élaboration d'une convention sur l'interdiction des armes chimiques est entré dans une phase cruciale. Les progrès réalisés au cours de la précédente session, sous la présidence

(M. Hacène, Algérie)

de l'ambassadeur Cromartie, constituent indéniablement un résultat encourageant et un facteur stimulant pour les négociations en cours. Certes, des accords restent à réaliser sur des aspects importants de la future convention mais ceci ne doit pas servir pour autant à nous éloigner de l'objectif de conclure cet instrument.

L'esprit de souplesse et des concessions réciproques demeurent à cet égard le meilleur garant de transcender les obstacles qui se dressent sur le chemin de l'élaboration définitive de la future convention. Les propositions enregistrées dans ce domaine au cours des dernières semaines sont, de l'avis de ma délégation, un exemple qui mérite d'être suivi pour concilier les diverses approches.

Par ailleurs, nous sommes convaincus que la compétence et l'expérience du nouveau président du Comité spécial, l'ambassadeur R. Ekeus, seront d'une grande contribution pour mettre à profit les années d'efforts investis dans l'examen des différents aspects du projet de convention et trouver une solution appropriée aux questions qui demeurent en suspens.

La conclusion d'une convention portant sur l'élimination totale de l'arme chimique constituera un résultat important pour l'entreprise multilatérale en matière de désarmement. A l'évidence, la portée d'un tel accord sera d'autant significative qu'elle serait de nature à emporter l'adhésion de tous les Etats. Pour cela, il est indispensable que l'interdiction projetée de l'arme chimique ne se traduise pas par des mesures discriminatoires ou des entraves à l'industrie chimique, qui, comme chacun le sait, revêt une importance particulière dans le processus de développement de nos pays.

Dans le même ordre d'idées, nous estimons que la future convention sera d'autant renforcée qu'elle favorisera la promotion d'une coopération internationale dans le domaine de l'industrie chimique. A cet égard, nous ne pouvons que mettre l'accent sur l'importance que revêt à nos yeux l'article ll du projet de convention.

Conformément à la décision de l'Assemblée générale, notre Conférence est invitée à présenter avant la fin de la première partie de la session un projet complet de programme global de désarmement. C'est là assurément un défi significatif à plusieurs égards et qui mérite une attention particulière de notre part.

En effet, un accord sur un projet de programme global de désarmement représenterait une juste récompense pour le travail mené, avec abnégation, depuis plusieurs années, sous la présidence dévouée de l'Ambassadeur Garcia Robles. Il constituerait également un moyen pour tout un chacun de réaffirmer les engagements pris dans le document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement. Enfin, il revêtirait une signification symbolique à la veille de la tenue de la Conférence sur la relation entre le désarmement et développement et de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Dans tous les cas, le défi reste en effet le même, à savoir appréhender dans leur interrelation les problèmes du désarmement, du développement et de la sécurité et engager de façon résolue les actions qui s'imposent pour l'instauration d'une sécurité collective authentique.

(M. Hacène, Algérie)

Comme plusieurs orateurs l'ont déjà souligné, la proximité de la troisième session extraordinaire est un moment privilégié pour nous inciter à faire une évaluation critique du bilan de notre travail et à faire preuve de détermination dans la prise en charge de nos responsabilités, en tant que membres de l'organe unique de négociation multilatérale en matière de désarmement.

C'est là indéniablement une attente légitime qui ne peut être ignorée sans porter atteinte à la crédibilité même de la Conférence.

Le <u>PRESIDENT</u>: Je remercie le représentant de l'Algérie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées. Je donne la parole au représentant de la Bulgarie, l'ambassadeur Tellalov.

M. TELLALOV (Bulgarie) (traduit de l'anglais) : Je commence aussi ma déclaration en vous félicitant chaleureusement pour votre accession aux fonctions de président de la Conférence du désarmement pour le mois d'avril. La Bulgarie et la Tchécoslovaquie étant des pays socialistes, qui entretiennent d'excellentes relations, cela facilitera grandement la coopération de nos deux délégations. J'aimerais exprimer la satisfaction que nous éprouvons à vous voir occuper la présidence, Camarade Vejvoda. Vous et nous sommes devenus membres de cet organe presque en même temps; nous avons réussi à établir des relations très amicales et je puis vous assurer aujourd'hui que je ferai de mon mieux, et ma délégation aussi, pour appuyer pleinement vos efforts visant à faire progresser encore les travaux de la Conférence. C'est avec un profond intérêt et une grande attention que nous avons écouté l'important message adressé à la Conférence par le Président de la Tchécoslovaquie, M. Gustav Husák, message que ma délégation approuve pleinement. Permettez-moi de profiter de cette occasion pour remercier aussi votre prédécesseur, l'ambassadeur Lechuga Hevia, qui s'est brillamment acquitté de sa tâche au mois de mars.

Dans ma déclaration d'aujourd'hui, j'aimerais aussi parler brièvement du point 5, "Prévention d'une course aux armements dans l'espace".

Cette question a déjà fait l'objet de débats animés, en séance plénière et dans les organes subsidiaires. C'est là l'expression d'une préoccupation croissante : il existe un danger réel que la course aux armements s'étende à l'espace.

Conscients de cette menace, les Ministres des affaires étrangères des Etats parties au Traité de Varsovie, qui se sont réunis à Moscou la semaine dernière, ont demandé "l'arrêt immédiat de la mise en oeuvre de l'IDS ainsi que de l'élaboration de projets comme celui de l''Initiative de défense européenne'".

Comme la majorité des délégations participant à la Conférence, la délégation de la Bulgarie est alarmée par des rumeurs récentes selon lesquelles la phase de "recherche" du programme IDS approche du moment où sera prise une décision au sujet des essais sur le terrain et du déploiement subséquent d'armes spatiales. Une telle mesure conduirait à l'armement

### (M. Tellalov, Bulgarie)

de l'espace et pourrait déclencher un cycle extrêmement dangereux de la course aux armements. Les efforts déployés pour atteindre l'objectif approuvé par tous de la prévention d'une course aux armements dans l'espace seraient ainsi réduits à néant.

Le représentant de l'Egypte, l'ambassadeur Alfarargi, s'est exprimé à ce sujet en séance plénière, le 17 février. Pas plus que lui, nous ne parvenons à comprendre, alors que l'objectif déclaré des négociations bilatérales sur les armes nucléaires et spatiales est de "prévenir une course aux armements dans l'espace, [...] que les Etats-Unis mettent au point, en vue de les déployer, des systèmes d'armes spatiales dont l'interdiction et la destruction font justement l'objet des négociations en cours". Le même jour, le représentant de Sri Lanka, l'ambassadeur Dhanapala, appelait à juste titre notre attention sur le fait que "nos délibérations dans cette instance se déroulent alors que des plans irréversibles sont en cours pour placer des armes dans l'espace".

Il n'est peut-être pas nécessaire que j'en dise davantage pour illustrer le fait qu'envisager des mesures pour prévenir une course aux armements dans l'espace est une question urgente. L'urgence de cette tâche devrait être aussi grande que celle - dont la priorité absolue est reconnue par tous - de progresser vers l'objectif du désarmement nucléaire. Il ne peut en être autrement, étant donné qu'on aurait peine à imaginer de fortes réductions des arsenaux nucléaires stratégiques si des armes devaient être déployées dans l'espace. Nous espérons donc que les négociations bilatérales sur les armes spatiales et les armes nucléaires ne tarderont pas à porter fruit.

La tâche de prévenir une course aux armements dans l'espace présente des aspects mondiaux. L'armement de l'espace affecterait directement les intérêts de sécurité de tous les pays. Tous les Etats ont donc et le droit et l'obligation de participer et de contribuer aux efforts faits pour éviter une telle course. En tant qu'organe multilatéral de négociation, la Conférence du désarmement peut et doit jouer un rôle central dans ce domaine.

A cet égard, nous partageons pleinement l'opinion qu'a exprimée le Président Husák dans son message de ce jour : "L'extension à l'espace de la course aux armements ne garantirait la sécurité de personne et multiplierait en outre les risques de déclenchement d'une guerre. Elle constituerait une menace qualitativement nouvelle pour tous les Etats, quelles que soient leur situation géographique ou leur appartenance à tel ou tel groupement politico-militaire."

Cela dit, nous nous félicitons de l'établisement, plus tôt cette année, du Comité spécial au titre du point 5. Cela offre à la Conférence la possibilité d'examiner de façon plus approfondie les problèmes qui doivent être réglés pour parvenir à un ou à des accords propres à prévenir une course aux armements dans l'espace. Au cours des deux dernières années, ce Comité spécial a identifié et examiné presque toutes les questions liées à cet objectif. Beaucoup s'attendent maintenant que l'on en vienne à des travaux plus concrets et davantage axés sur des résultats. Nous nous félicitons donc de ce qu'a dit le Président de la Conférence, pour qui l'examen des propositions de mesures visant à prévenir une course aux armements

#### (M. Tellalov, Bulgarie)

dans l'espace soit compris dans le mandat que contient le document de travail CD/WP.268. Concentrer cette année nos efforts sur de telles propositions serait aussi conforme à la déclaration de consensus qui figure au paragraphe 80 du Document final, selon laquelle : "Pour empêcher la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, de nouvelles mesures devraient être prises et des négociations internationales appropriées devraient être engagées", conforme également à l'esprit du Traité sur l'espace de 1967. Il existe bien de solides bases pour effectuer des travaux de fond allant dans ce sens. La délégation de la Bulgarie est prête à examiner toutes les propositions relatives à des mesures spécifiques visant à la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

L'Union soviétique a présenté une nouvelle idée qui a trait à des mesures spécifiques pour empêcher l'introduction d'armes dans l'espace. La proposition de créer un organe international d'inspection aux fins de vérifier de tels accords a été officiellement faite le 3 février par le premier Vice-Ministre des affaires étrangères, M. Y.M. Vorontsov. Le représentant de l'URSS, l'ambassadeur Nazarkine, a développé cette idée dans sa déclaration du 17 mars. Il a suggéré d'accorder à cet organe le droit d'accéder à tous les objets destinés à être lancés et déployés dans l'espace, ainsi qu'à leurs vecteurs.

Cette nouvelle idée est précieuse. Il nous semble que le respect d'un accord général sur le non-déploiement d'armes dans l'espace pourrait être efficacement vérifié par le biais de mesures de coopération prévoyant des inspections des sites de lancement. De tels lancements ne peuvent être dissimulés. Cela fait longtemps qu'ils sont surveillés par les moyens techniques nationaux. Compléter ces activités par des inspections internationales sur place renforcerait le régime de vérification. Les inspecteurs internationaux, présents lors du lancement d'objets spatiaux, auraient le droit d'accéder à ces derniers, ainsi qu'à leurs vecteurs, ce qui permettrait de s'assurer que les accords interdisant le déploiement d'armes dans l'espace sont bien respectés. Cela vaut pour les armes de tous types, qu'il s'agisse d'armes antisatellites ou d'armes antimissiles balistiques, qui sont conçues pour être déployées dans l'espace. L'idée de création d'un organe international d'inspection pourrait donc être mise à profit en vue de la vérification du respect d'une interdiction des armes antisatellites et d'une interdiction générale des armes spatiales. Nous ne pouvons que conclure qu'elle mérite d'être examinée très attentivement. Nous pensons que le Comité spécial devrait étudier avec soin cette question, dans le contexte de l'examen de mesures appropriées pour prévenir l'armement de l'espace. Le Comité pourrait notamment préciser les principes de la création et du fonctionnement d'un tel système.

La délégation bulgare est favorable à la poursuite, au sein du Comité spécial, des travaux visant à une interdiction complète de toutes les armes spatiales. Parvenir à un accord général sur la portée d'une telle interdiction faciliterait notre tâche. Plusieurs formules intéressantes ont été proposées l'an dernier, lorsqu'on s'est efforcé, dans un premier temps, de définir les armes qui doivent être interdites. Nous sommes prêts à poursuivre l'exploration de cette voie.

### (M. Tellalov, Bulgarie)

Des mesures partielles appropriées pourraient aussi nous conduire à la réalisation du même objectif. Le 19 mars, l'ambassadeur Taylhardat a parlé de la possibilité de modifier l'article 4 du Traité sur l'espace de 1967, de manière à étendre les dispositions de ce traité concernant l'interdiction à tout type d'armes spatiales. A notre avis, c'est une approche qui mérite d'être analysée et examinée plus avant au sein du Comité spécial.

Plusieurs délégations ont proposé que la Conférence du désarmement élabore un accord sur une interdiction appropriée des armes antisatellites. L'idée d'assurer l'immunité des satellites a été présentée comme une mesure partielle. Cette idée souligne la nécessité de prévenir la mise au point, l'essai et le déploiement de nouveaux systèmes d'armes antisatellites, et d'éliminer ceux qui existent déjà. L'approche proposée envisage aussi une interdiction du recours à la force contre les objets spatiaux, qui aurait pour mérite de prohiber toute ingérence dans le fonctionnement normal de ces objets émanant d'un système d'armes qui sert normalement à d'autres fins mais qui pourrait être utilisé contre des satellites.

Nous appuyons cette manière d'aborder l'interdiction des armes antisatellites et pensons que le Comité spécial devrait consacrer davantage de temps à cette approche. Les armes antisatellites sont en général considérées comme déstabilisantes. La destruction ou la désorganisation des satellites d'alerte avancée et de communications stratégiques pourrait, par exemple, permettre d'envisager plus facilement une première frappe. La mission des satellites en matière de limitation des armements est aussi extrêmement importante. En outre il se pourrait bien que, vu les ressemblances entre les deux technologies, les progrès réalisés sur le plan des armes antisatellites dissimulent des efforts pour contourner les restrictions qui frappent actuellement les systèmes d'armes antimissiles. Un accord multilatéral empêchant l'introduction d'armes antisatellites dans l'espace et prévoyant la destruction vérifiable des systèmes existants d'armes antisatellites serait de l'intérêt de tous les Etats, à la fois de ceux qui placent sur orbite des objets spatiaux et de ceux qui utilisent les services des satellites.

Pour conclure, j'exprimerai l'espoir que les consultations relatives au programme de travail du Comité spécial s'achèveront dès que possible, que les résultats en seront positifs et que les travaux de fond commenceront bientôt. Je tiens à féliciter l'ambassadeur Pugliese, de l'Italie, de son élection à la présidence du Comité spécial, et je lui souhaite de connaître le succès dans la recherche de solutions qui fassent progresser nos travaux communs et nous permettent d'obtenir des résultats tangibles.

Le <u>PRESIDENT</u>: Je remercie le représentant de la Bulgarie, l'ambassadeur Tellalov, de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées. Je constate la présence parmi nous de l'ambassadeur Adeniji, qui a représenté naguère le Nigéria à l'organe multilatéral de négociation sur le désarmement et qui est actuellement Directeur général pour les organisations internationales au Ministère nigérian des affaires extérieures. L'Ambassadeur va s'adresser à la Conférence mais, avant de lui donner la parole, je tiens à l'accueillir chaleureusement ici. Son expérience et ses talents de diplomate sont bien connus et je suis certain que tous les participants suivront avec intérêt la contribution qu'il apportera aujourd'hui à nos travaux. Je donne la parole à l'ambassadeur Adeniji.

M. ADENIJI (Nigéria) (traduit de l'anglais): Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous présenter mes félicitations les plus chaleureuses pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Compte tenu de la remarquable habileté diplomatique et de la vaste expérience qui sont les vôtres, je suis certain que vous dirigerez avec succès les travaux de la Conférence pour le mois à venir.

C'est avec émotion que je me vois aujourd'hui parmi vous, près de six ans après avoir été muté loin de Genève. Il est rassurant de voir ici plusieurs personnalités éminentes, véritables vétérans du désarmement, dont j'ai infiniment apprécié la société et la coopération lorsque j'étais chef de la délégation nigériane à la Conférence et avec lesquels j'ai continué d'oeuvrer, après mon départ, tant aux sessions de l'Assemblée générale qu'au Conseil consultatif du Secrétaire général pour les études sur le désarmement.

Depuis que la terrible réalité d'Hiroshima et de Nagasaki est apparue à la communauté internationale, il y a plus de 41 ans, l'Organisation des Nations Unies, qui représente la conscience du monde, n'a cessé de s'efforcer d'éliminer les armes nucléaires et les autres armes de destruction massive des arsenaux des Etats afin de tenter de rendre le monde nettement plus sûr pour tous. Malheureusement, les négociations sur la réduction des armements et le désarmement engagées dans divers forums au fil des ans ont continué de buter contre le roc de la rivalité et de la méfiance profonde qui existent entre les deux blocs de puissances. Au lieu de progresser sans cesse vers le désarmement, en particulier le désarmement nucléaire, les dirigeants des deux alliances, des deux superpuissances ont continué d'invoquer la nécessité de disposer de ces armes redoutables pour leurs systèmes de sécurité. Sous prétexte de dissuasion, les armes nucléaires que contiennent les arsenaux des superpuissances ont atteint un degré de perfectionnement tel qu'elles sont capables de déclencher à l'échelle mondiale un hiver nucléaire dont nul ne serait à l'abri.

J'ai toujours été d'avis que la Conférence du désarmement, unique organe multilatéral de négociation sur le désarmement, devait constituer une instance efficace pour négocier des mesures véritables concernant des questions prioritaires de désarmement. Tel était notre espoir lorsque la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a longuement examiné le mécanisme de négociation. Lorsque je me remémore l'euphorie générale qu'a suscitée la première session extraordinaire, les efforts considérables qui ont été déployés pour établir un fondement solide permettant à la Conférence de s'acquitter de ses lourdes responsabilités, je ne peux qu'exprimer ma consternation profonde de voir que, depuis 1979, cette conférence ne parvient pas à produire un seul accord de désarmement. Ce qui est encore plus grave, c'est que la Conférence, depuis sa création, n'a pas réussi à créer d'organes subsidiaires dotés d'un mandat de négociation adéquat pour faciliter les travaux sur les points prioritaires de son ordre du jour que sont l'interdiction des essais nucléaires, la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, ainsi que la prévention de la guerre nucléaire, y compris les autres questions qui lui sont liées.

# (M. Adeniji, Nigéria)

De toute évidence, cette situation malsaine est imputable à l'attitude dogmatique de certains Etats qui, du fait qu'ils se sont dotés d'armes nucléaires, considèrent celles-ci comme des instruments de puissance et de prestige et préféreraient que les négociations en cours sur le désarmement nucléaire se déroulent exclusivement dans un cadre bilatéral. La délégation nigériane a toujours estimé que, s'agissant des mesures de désarmement nucléaire, les négociations bilatérales sont utiles mais ne sauraient en aucun cas remplacer des négociations multilatérales. Les deux démarches, tant sur le plan bilatéral que dans ce forum, doivent se compléter pour être valables et efficaces. Dresser des obstacles en vue d'entraver délibérément les travaux de la Conférence équivaut à refuser d'apporter, même dans les négociations bilatérales, et à leurs protagonistes, ce qui devrait être une contribution universelle à la solution de problèmes d'intérêt mondial, contribution qui devrait servir de base pour assurer l'universalité des accords de désarmement et, partant, aider à instaurer la confiance voulue pour y adhérer. Si l'on se demande quelles sont les conséquences d'une attitude qui fait bon marché de l'opinion de tous les autres pays, dès lors que les superpuissances parviennent à se mettre d'accord sur n'importe quelle question qui leur plaît, il n'est que de considérer le sort réservé au projet bilatéral de convention sur les armes radiologiques.

J'ai employé l'expression "qui leur plaît" au sujet de la technique de négociation des deux superpuissances. En effet, elles n'ont pas adopté de programme de négociation en rapport avec la menace grave que fait peser la course aux armements, en particulier la course aux armements nucléaires. Le paragraphe 47 du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement contenait l'affirmation suivante :

"Les armes nucléaires sont celles qui menacent le plus gravement l'humanité et la survie de la civilisation. Il est essentiel d'arrêter et d'inverser la course aux armements nucléaires sous tous ses aspects afin d'éliminer le risque d'une guerre mettant en jeu des armes nucléaires. L'objectif final est de ce point de vue l'élimination complète de ces armes."

Le paragraphe 50 du même Document trace un miniprogramme de désarmement nucléaire. J'emploie l'expression "miniprogramme" parce que, au paragraphe 109, la session extraordinaire a demandé à cette Conférence, qui est la vôtre, distingués collègues, de se consacrer "à l'élaboration d'un programme global de désarmement, comprenant toutes les mesures jugées souhaitables pour permettre la réalisation de l'objectif du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace dans un monde où règnent la paix et la sécurité internationales et où le nouvel ordre économique international s'affermit et se consolide". Tout en rendant hommage à la ténacité dont a fait preuve l'ambassadeur Alfonso García Robles dans l'exercice de ses fonctions de président du Comité spécial sur le programme global de désarmement, on ne peut qu'être atterré devant la lenteur avec laquelle progresse l'élaboration de ce programme qui, il faut le rappeler, aurait dû être adopté à la Deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en 1982.

#### (M. Adeniji, Nigéria)

L'approche adoptée dans l'étude de ces trois questions de désarmement nucléaire réduit rapidement le rôle de la Conférence à celui d'un organe délibératif et en remet sérieusement en cause la crédibilité. Cependant, cette même session extraordinaire qui a créé la Conférence sous sa nouvelle forme a également veillé à établir un mécanisme adéquat de délibération. La présente situation de la Conférence nuit assurément à son image de marque et appelle des mesures correctives d'urgence. J'estime qu'il convient de rendre sans délai à la Conférence le mandat de négociation qui lui a été confié par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, et qui a été renouvelé aux sessions ultérieures de l'Assemblée générale. Dans ce contexte, les trois questions intéressant le désarmement nucléaire qui sont inscrites à l'ordre du jour de la Conférence devraient recevoir l'attention prioritaire qu'elles méritent. La Conférence devrait s'attacher à une interdiction complète des essais, mesure fondamentale dans un programme crédible de désarmement nucléaire, en vue d'élaborer un accord, non pour en discuter à nouveau, mais pour le soumettre à l'Assemblée générale.

Il est réconfortant de noter que des progrès ont été accomplis au Comité spécial des armes chimiques dans les négociations visant à s'entendre sur une convention relative à ces armes. Je voudrais lancer un appel à tous les membres de la Conférence pour leur demander de n'épargner aucun effort afin d'assurer la conclusion rapide de la Convention. Certes, il reste encore à régler certains détails. Néanmoins, compte tenu de l'esprit de compréhension et de souplesse qui se fait jour actuellement, je suis optimiste et pense que la Conférence touche au but. Lorsque l'objectif visé aura été atteint, et j'espère que ce sera le cas plus tôt et non plus tard que prévu, on pourra se féliciter d'un progrès décisif qui devrait avoir un effet positif sur les négociations menées dans d'autres domaines prioritaires.

<u>Le PRESIDENT</u>: Je remercie le représentant du Nigéria de sa déclaration et des félicitations qu'il a adressées au Président. Avant de donner la parole à d'autres orateurs, je relève que le représentant du Canada a levé la main. Cela veut-il dire, Monsieur l'Ambassadeur, que vous souhaitez vous exprimer? Puisque c'est le cas, je donne la parole à l'ambassadeur Beesley du Canada.

M. BRESLEY (Canada) (traduit de l'anglais): Vous n'ignorez pas, Monsieur le Président, que j'étais initialement inscrit sur la liste des orateurs, mais que j'avais demandé que mon nom soit retiré en raison des discussions officieuses qui se poursuivent actuellement, comme nous le savons. Cependant, je voudrais maintenant prononcer ma déclaration, en m'excusant du fait qu'elle sera en partie improvisée; ce n'est toutefois pas la première fois que je demande votre indulgence à cet égard.

Qu'il me soit permis, tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à ce poste et de vous dire que je sais personnellement que vous vous êtes déjà attelé à votre tâche avec toute la vigueur que l'on peut attendre du représentant d'un pays qui est de première force au hockey, qui compte nombre d'excellents champions de tennis et qui fait preuve dans bien d'autres domaines de la persévérance, du savoir-faire et de l'énergie que nous espérons voir déployer ce mois-ci. Je voudrais aussi

saisir l'occasion qui m'est donnée de féliciter votre prédécesseur immédiat, l'ambassadeur Lechuga Heria, de Cuba, pour les efforts qu'il a accomplis afin de frayer la voie aux progrès que nous espérons constater pendant ce qui reste de la session de printemps et, bien sûr, au cours de la session d'été. J'espère ne pas commettre de faute de protocole en remontant d'un cran dans le passé pour réaffirmer les nombreuses manifestations de gratitude adressées à mon collègue de gauche (il siège en effet à ma gauche), l'ambassadeur Fan, qui s'est magnifiquement acquitté de sa tâche durant le premier mois de cette session de printemps. Sur une note plus grave, je voudrais dire, puisque c'est la première fois que je prends la parole en séance plénière, ce que tant d'autres ont peut-être dit avec plus d'éloquence que moi, à savoir combien nous regrettons le décès de notre estimé collègue et ami, Don Lowitz. J'ai déjà présenté personnellement mes condoléances à sa veuve, Shana, ainsi qu'à la délégation américaine, mais je tiens à déclarer devant la Conférence du désarmement que ma délégation et mon Gouvernement partagent l'opinion de tous quant à la lourde perte que représente sa disparition pour chacun d'entre nous.

Si je me suis proposé d'intervenir, c'est principalement pour annoncer que le Gouvernement canadien tiendra en mai un séminaire sur l'espace et pour inviter personnellement les chefs des délégations — de toutes les délégations — à la Conférence du désarmement à y participer ou à y envoyer leurs représentants, s'ils sont eux-mêmes dans l'impossibilité de s'y rendre. Je reviendrai sur cette question dans quelques instants pour préciser la nature de cette invitation. Je voudrais rappeler quelques faits que certaines délégations ici présentes connaissent sans doute mais que d'autres ignorent peut-être, concernant l'approche du Canada à l'égard de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, puisque c'est là notre objectif et que, de toute évidence, il est largement partagé.

Permettez-moi de revenir brièvement sur certains faits : le 26 août 1982, le Canada a présenté à la Conférence du désarmement, qui portait alors un autre nom, son premier document de travail technique sur la question de l'espace. Je rappellerai aux délégations que ce document, intitulé "Limitation des armements et espace extra-atmosphérique" (CD/320) avait pour objet d'étudier d'une manière générale la question de la limitation des armements et de l'espace sous l'angle des éléments stabilisateurs et déstabilisateurs - question qui est toujours d'actualité. Je rappellerai également que pendant un certain nombre d'années, avant 1985, la Conférence du désarmement et l'organisme qui l'a précédée ont clairement reconnu l'importance du problème de l'espace. Pourtant, c'est seulement le 29 mars 1985 que la Conférence du désarmement a réussi à se mettre d'accord sur le mandat à confier à un Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Ce fait a été accueilli avec satisfaction par le Canada et d'autres membres de la Conférence du désarmement pour lesquels il s'agissait là de la première mesure capitale en vue d'organiser l'examen de cette question. Ce processus était évidemment conforme à la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies qui s'appliquait à ce stade et avait été adoptée sans opposition à la trente-neuvième session, le 12 décembre 1984. La Conférence du désarmement y était priée d'examiner à titre prioritaire la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. J'insiste sur l'expression "à titre prioritaire".

Pour la délégation canadienne, le mandat qui a été adopté et modifié depuis lors reste sans aucun doute réaliste. Je me rappelle avoir déclaré à l'époque qu'il n'était pour nous ni trop étroit ou restrictif ni trop large, mais qu'il permettait à la Conférence de passer à l'action et d'entreprendre sans délai un travail de fond. Il convient de rappeler qu'à titre de première étape, le mandat consistait à étudier au stade de l'examen général et quant au fond les questions relatives à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Il vaut la peine de relever que le mandat qui nous est actuellement confié nous permet toujours d'examiner spécifiquement les traités existants, bilatéraux et multilatéraux, en vue de déterminer le contenu du régime juridique actuel et d'en déceler, bien entendu, les lacunes éventuelles à combler pour prévenir une course aux armements dans l'espace. Il ne fait pas de doute qu'il y a là un terrain d'entente. Tel est en tout cas l'objectif recherché par le Canada.

J'ai mentionné le premier document de travail que nous avons présenté et en l'occurrence je tiens à souligner que, si le Canada n'est pas le seul pays à présenter des documents de travail, il se fait que ceux-ci sont beaucoup trop rares, dans ce domaine comme dans d'autres. Je crois d'ailleurs avoir dit en maintes occasions que le moyen de concrétiser nos travaux est d'exposer nos vues sous forme de documents de travail plus précis que les déclarations que nous sommes amenés à faire en séance plénière, dans le cadre du processus de négociation. Je voudrais rappeler que nous avons présenté le 23 juin 1985 un deuxième document de travail qui, à notre avis, se rapportait directement à la question et qui est intitulé "Aperçu du droit international intéressant la limitation des armements et l'espace extra-atmosphérique" (CD/618). Nous avons soumis un troisième document de travail (CD/716), que nous continuons de trouver pertinent, opinion d'ailleurs corroborée par certaines déclarations prononcées ce matin au sujet de la terminologie relative à la limitation des armements et à l'espace. Ce document est daté de juillet 1986.

Notre espoir, en présentant ces documents de travail, était d'aider la Conférence et peut-être la première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, en ce sens que nous n'avons pas cherché à exposer le point de vue canadien – spécifiquement gouvernemental – mais bien plutôt à esquisser les problèmes qui, à notre avis, devaient être examinés.

Certes, nous sommes conscients de la déclaration faite par le Président pour le mois de mars, l'ambassadeur Fan, qui a fait apparaître que rien ne s'opposait à ce que l'on examine des mesures. Pour ma part, en tant que Président de la Conférence pour le mois d'août, j'ai de bonnes raisons de me souvenir que notre rapport contient, si je ne me trompe, près de onze paragraphes consacrés aux mesures à prendre; aussi ne considéré-je pas que la question est controversée. Nous avons examiné les mesures à prendre et nous continuerons certainement de le faire. Mais je voudrais souligner que, dans une démarche d'une telle complexité et aussi importante, il faut, si l'on veut être sérieux, examiner le régime actuel, en cerner les lacunes éventuelles et envisager ensuite les dispositions à prendre. Je ne crois pas qu'il faille mettre la charrue avant les boeufs, mais je ne suggère pas non plus de consacrer des années à des arguties sur le régime juridique du genre de celles que savent parfois si bien manier les juristes. La session de printemps et, sans nul doute la session d'été, offrent, je le crois, de bonnes perspectives pour entreprendre sans tarder des travaux concrets et approfondis.

Sur cette toile de fond, je voudrais dire que, de toute évidence, non seulement notre délégation et le Gouvernement canadien, mais tous les gouvernements et toutes les délégations comprennent qu'en matière de limitation des armements et de désarmement, l'une des questions les plus importantes et les plus complexes auxquelles doit s'attaquer la communauté internationale concerne la distinction entre les activités militaires spatiales qui sont légitimes et celles qui ne le sont pas. Le progrès technologique, joint à la dynamique de la politique internationale, met ces questions au premier rang et leur confère une urgence croissante. Il est très encourageant de voir que les Etats-Unis et l'URSS sont convenus, au début de 1985, de faire de la prévention d'une course aux armements dans l'espace un objectif bilatéral. Cet accord atteste l'importance, que dis-je l'urgence de la question; et, la même année, comme je viens de l'indiquer, la Conférence du désarmement a décidé d'établir pour la première fois un organe subsidiaire chargé de poursuivre le même objectif ultime, mais dans un contexte multilatéral, et, bien entendu, sans préjudice des efforts bilatéraux.

Permettez-moi de citer un extrait de l'un de nos documents de travail qui, en l'occurrence, exprime autant que faire se peut, notre point de vue sur le rapport existant entre les processus de négociation bilatérale et multilatérale que nous n'avons jamais considérés comme incompatibles. Aux yeux du Canada, "la création du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique va dans le même sens que la politique qu'il mène lui-même et constitue un important pas en avant dans l'attaque de ce problème." Cette observation reste valable. "Le mandat du Comité spécial à la fois complète et reflète fidèlement les réalités des négociations bilatérales qui se déroulent déjà entre les Etats-Unis et l'Union soviétique à Genève" et c'est sur ce point que je voudrais insister. Le mandat actuel, tel qu'il a été confirmé à la présente session, "ne sape ni ne préjuge ces négociations et ne les perturbe d'aucune façon", et le Canada considère qu'il s'agit là d'un élément absolument essentiel pour le bon déroulement des deux séries de délibérations.

Je n'ai pas l'intention de soumettre maintenant un nouveau document de travail, mais je voudrais revenir au Séminaire dont j'ai parlé. Après avoir essayé de préparer le terrain autant que possible et de compléter les travaux accomplis par de nombreuses délégations en séance plénière et au sein du Comité sur l'espace, nous sommes arrivés à la conclusion que l'approche suivie est utile, mais doit s'appliquer à des problèmes concrets. Nous sommes satisfaits de voir que nous avons pu nous entendre relativement vite sur le mandat. Nous partageons les préoccupations exprimées devant le retard enregistré par la suite, mais nous partageons aussi le désir qui, nous l'espérons, est universel de pouvoir bientôt tenir une réunion du Comité spécial sur l'espace et de faire avancer nos travaux. Reconnaissant qu'il reste à faire encore beaucoup de travail sérieux, concret et de fond, je suis heureux d'annoncer aujourd'hui que, dans le cadre de sa contribution aux travaux de la présente session de la Conférence, le Canada invite chacun des chefs de délégations ici présents, ou leurs représentants désignés, à se rendre au Séminaire sur l'espace qui se tiendra à Montréal du 14 au 17 mai 1987. Nous sommes également heureux d'étendre cette invitation aux délégations des pays observateurs et aux représentants du Secrétariat. La date en a été soigneusement fixée (du 14 au 17 mai), compte tenu

d'un certain nombre de considérations. Il n'était pas facile d'arrêter cette date et le lieu où tenir un tel séminaire, vu le calendrier très chargé de la Conférence - beaucoup plus chargé encore que ne le donnent à penser la presse et nombre d'autres sources d'information. Nous avons décidé de suivre l'exemple de ceux des Btats Membres qui ont accueilli des séminaires dans leur propre pays pour contribuer au progrès des activités de la Conférence du désarmement. En l'occurrence, il nous a paru approprié d'organiser le séminaire pendant une période où à tout le moins un grand nombre de représentants auraient déjà traversé l'Atlantique pour participer à d'autres activités de l'Organisation des Nations Unies, y compris bien entendu aux travaux de la Commission du désarmement. C'est cette approche, on s'en souvient, que les Etats-Unis avaient adoptée en 1983 pour la réunion de travail sur les armes chimiques qu'ils ont accueillie dans l'Utah. proposons, pour notre part, de tenir le séminaire pendant la session de la Commission du désarmement des Nations Unies, sans toutefois que cela gêne les travaux de cet important organe de délibération. De nombreux participants seront déjà réunis à New York. Le départ pour Montréal aurait lieu l'après-midi du jeudi 14 mai 1987; les travaux s'effectueraient pendant le week-end, les participants regagnant New York de bonne heure le dimanche 17 mai. Le Gouvernement canadien prendra à sa charge le transport entre New York et Montréal et, bien sûr, les dépenses sur place, comme d'autres gouvernements l'ont fait en des occasions analogues. Le séminaire sera axé sur certains aspects juridiques et techniques du problème de l'espace. Outre la présentation de ce double volet, il y aura la possibilité d'une table ronde sur le sujet. Est également prévue une visite à la Division des satellites et des systèmes aérospatiaux de la Société Spar Aerospace Limited pour illustrer certains moyens et limitations pratiques concernant l'emploi interspatial de systèmes de télédétection basés dans l'espace. Bien que je n'aie pas reçu d'instructions à ce sujet, je suis certain que nous souhaiterions voir le Secrétariat dûment représenté à ce séminaire.

Je voudrais, en terminant, m'excuser de ne pas aborder un certain nombre d'autres questions très importantes qui sont inscrites à notre ordre du jour; mais ce que nous avons entendu aujourd'hui même et les événements qui se déroulent à l'arrière-plan m'ont convaincu de l'opportunité de faire aujourd'hui cette annonce, que je vous confirmerai par écrit. Nous nous réjouissons à la pensée d'accueillir en mai, à Montréal, le plus grand nombre possible de délégations.

Le <u>PRESIDENT</u>: Je remercie le représentant du Canada de sa déclaration et de ses paroles aimables à mon endroit et à l'adresse de mon pays. Je donne maintenant la parole au Président du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection de l'identification d'événements sismiques, qui présentera le rapport intérimaire du Groupe sur sa vingt-troisième session (CD/745).

M. DAHLMAN (Président du Groupe spécial d'experts scientifiques) (traduit de l'anglais): Je suis heureux de pouvoir vous présenter aujourd'hui les résultats de la récente réunion du Groupe spécial ainsi que son rapport intérimaire publié sous la cote CD/745. Le Groupe, comprenant des experts

de 22 pays, s'est réuni du 2 au 13 mars, avec la participation de l'Organisation météorologique mondiale, et a bénéficié d'excellents services fournis par le secrétariat.

Le rapport intérimaire fait état de progrès substantiels dans la conception et la mise à l'essai d'un système international moderne d'échange de données sismiques. Le Groupe est parvenu à un accord de principe sur l'élaboration d'un système fondé sur l'échange rapide de toutes les informations sismiques disponibles — sous forme de tracés ou de paramètres — pour tous les signaux détectés, et sur l'utilisation de routine de toutes ces informations dans les centres internationaux de données. La mise en place d'un système de ce genre doit faire appel à toutes les réalisations de la technologie et de la sismologie modernes.

Je vais maintenant vous faire partager l'opinion actuelle du Groupe à l'égard de ce système, en soulignant qu'il reste à accomplir tous les travaux de détail, dont certains demandent une oeuvre de pionnier dans le domaine de la sismologie.

Le Groupe tient à préciser que le nouveau système, tout en étant considérablement modernisé et amélioré, devrait avoir dans l'ensemble la même tâche que celle qui avait été fixée auparavant, c'est-à-dire fournir des informations complètes, recueillies à l'échelle mondiale et traitées suivant des procédures convenues, de manière à aider les Etats dans leur vérification nationale d'une interdiction complète des essais nucléaires. Le système conserve également la même structure générale qui avait été retenue, comprenant dans les Etats participants des stations sismographiques et des installations nationales fournissant, par un processus d'échange international, des informations à des centres internationaux de données spécialement créés.

Pour ce qui est des différents éléments du système, le réseau mondial doit inclure au moins 50 stations sismographiques, situées de manière à assurer une couverture mondiale adéquate, de préférence dans des endroits où le niveau de bruit de fond est faible. L'emplacement judicieux des stations permettra de renforcer la capacité générale du système.

Les stations du réseau doivent répondre à certaines normes techniques spécifiées. Afin de fixer une norme mondiale, le Groupe est convenu d'élaborer les spécifications techniques d'un prototype de station moderne, appelée "station envisagée par la Conférence du désarmement". Cette station devrait être capable de recueillir et d'échanger des tracés concernant des événements sismiques survenus à n'importe quelle distance. L'ensemble devrait également comporter ce qu'on appelle des stations complexes, comprenant un certain nombre de détecteurs placés dans une configuration bien définie afin de former une antenne. Ces stations amélioreront la capacité de détection et fourniront également des données provisoires de localisation pour les événements détectés.

Même si le but souhaité est d'arriver à un réseau homogène de stations normalisées, il est reconnu que les stations pourraient ne pas toutes répondre aux normes fixées.

Il est prévu de créer dans chaque pays participant une installation nationale, provisoirement appelée centre national de données, servant de point de contact pour le système international. Ces installations pourront être organisées de diverses manières dans les différents pays.

Les centres nationaux devraient être chargés de fournir aux centres internationaux les données sismiques convenues provenant de toutes les stations participantes dans les pays et recevoir des informations traitées. Les données, qui devront être transmises rapidement, comprendront des tracés numériques pour chaque événement détecté, ainsi que des paramètres fondamentaux nécessaires à la détermination de routine de l'emplacement, de la profondeur du foyer et de la magnitude des événements sismiques. L'échange et l'utilisation de routine des tracés permettront de réduire substantiellement le nombre des paramètres communiqués par rapport à celui qui était prévu auparavant. Les centres nationaux devraient en outre fournir, sur demande, des tracés pour tout intervalle de temps spécifié. Il faudrait assurer à cette fin un enregistrement et un stockage continus des données.

De grandes séquences d'événements sismiques peuvent parfois se produire, par exemple à la suite d'un séisme important, et il pourra être nécessaire de définir des procédures spéciales afin d'assurer la communication du volume élevé de données obtenues dans de telles circonstances.

La communication des données dans le système mondial et, partant, la capacité du système dépendent essentiellement de la détection des signaux dans les diverses stations. Il est donc indispensable d'élaborer des méthodes améliorées de détection des signaux, au moyen d'un traitement informatisé complété par une visualisation interactive effectuée par les analystes.

Une démonstration a été faite durant la session par la République fédérale d'Allemagne, qui a illustré comment des procédures informatiques interactives permettaient de saisir, de présenter et de traiter avec efficacité des données sismiques. J'estime pour ma part que cette démonstration a fourni un excellent aperçu d'une installation nationale moderne de traitement des données sismiques.

Le système mondial exigerait des moyens appropriés permettant de transmettre efficacement les données entre les différents centres internationaux ainsi qu'entre ceux-ci et les centres nationaux. Le volume des données à échanger sera beaucoup plus grand que celui qui était prévu dans le cadre du système précédent.

Le Groupe est convenu qu'il faudrait établir entre les centres internationaux des liaisons spécifiques à haute capacité pour la transmission des données, à l'aide de satellites ou d'autres moyens. Ces liaisons spécifiques devraient être exploitées de manière que toutes les données transmises d'un centre national à un centre international soient automatiquement et instantanément communiquées à tous les autres centres internationaux.

Ces liaisons de transmission devraient avoir une capacité suffisante pour assurer également l'échange substantiel de données et d'informations prévu entre les différents centres internationaux.

Les centres nationaux communiqueraient avec les centres internationaux en utilisant les moyens les plus efficaces et les plus appropriés dont on dispose, notamment grâce à des liaisons commerciales à la demande ou par l'intermédiaire du Système mondial de télécommunications de l'Organisation météorologique mondiale.

Durant sa session, le Groupe a reçu le rapport d'un atelier officieux sur la transmission des données qui a eu lieu au Canada du 6 au 8 octobre 1986 et auquel ont participé de nombreux experts du Groupe. Cet atelier a fourni, à mon avis, des informations techniques fort utiles et importantes pour la conception du système d'échange de données.

Une nouvelle fonction importante des centres internationaux de données consistera à utiliser les tracés sismiques dans leur analyse régulière. Le Groupe est convenu que ces centres devraient pleinement utiliser les tracés et les paramètres sismiques disponibles dans le processus de définition des événements, de localisation et d'estimation des paramètres des sources.

Cet emploi des tracés sismiques entraîne pour les centres internationaux des besoins nouveaux et considérables qui concernent non seulement les moyens de traitement et d'analyse des données, mais aussi les méthodes et procédures scientifiques permettant d'analyser les données d'un réseau mondial. Les méthodes et procédures nécessaires pour l'analyse de tracés recueillis dans le monde entier n'existent pas à l'heure actuelle et devront être mises au point, au prix de très gros efforts scientifiques.

Le Groupe est convenu que les centres internationaux devraient avoir des installations ouvertes fournissant un accès libre et aisé à toutes les données et à tous les résultats des analyses. Les Etats participants devraient pouvoir accéder à l'information des bases de données des centres internationaux et l'extraire automatiquement.

Comme je l'ai signalé dans mon intervention du 14 août 1986, le Groupe est convenu qu'une expérience à grande échelle devrait avoir lieu aux environs de 1988. Le but de cette expérience serait de mettre à l'essai les divers éléments du système que je viens de décrire, ainsi que les procédures élaborées en vue d'enregistrer et d'extraire les données dans les centres nationaux et de les transmettre aux centres internationaux de données expérimentaux. Les données communiquées seraient analysées à l'aide des nouvelles méthodes et procédures mises au point, dans le cadre d'un effort de coopération entre les centres internationaux expérimentaux établis. Les résultats des analyses seront retransmis aux participants. Le Groupe prévoit que des centres internationaux de données expérimentaux fonctionneront durant l'expérience à Canberra, Moscou, Stockholm et Washington.

Des experts des organismes responsables des travaux préparatoires dans ces quatre villes se sont réunis à Stockholm, du 21 au 23 janvier 1987, dans le cadre d'un atelier officieux afin d'étudier les détails techniques des méthodes et procédures à utiliser dans les centres internationaux de données. Le Groupe a reçu le rapport de cet atelier.

Cette expérience à grande échelle est une entreprise considérable qui nécessite une planification soigneuse ainsi qu'un certain nombre d'expériences préparatoires. Il faudrait donc adopter une démarche progressive impliquant, aux étapes initiales, un certain nombre d'expériences bilatérales et multilatérales. Des expériences bilatérales et multilatérales d'échange de données sous forme de tracés sont déjà en cours actuellement entre plusieurs institutions dans le monde. Il sera essentiel d'effectuer des expériences préparatoires de ce genre afin de mettre également à l'épreuve les diverses fonctions proposées pour les centres internationaux de données. Il faudra à cet effet que les quatre centres internationaux expérimentaux coopèrent étroitement entre eux et que certains centres nationaux de données assurent également leur concours.

Après avoir consulté le Secrétaire général de la Conférence, le Groupe spécial suggère que sa prochaine session, sous réserve de l'approbation de la Conférence du désarmement, ait lieu du 27 juillet au 7 août 1987. Il prend note de l'infomation fournie par le secrétariat, à savoir qu'en raison des restrictions financières actuelles les séances tenues du 27 au 31 juillet ne pourront bénéficier de services de conférence que si ces derniers peuvent être assurés à l'aide des ressources déjà allouées à la Conférence pour cette semaine-là; en revanche, les séances prévues du 3 au 7 août bénéficieront des services de conférence habituels.

Je termine ici, avec mes remerciements, la présentation du rapport intérimaire du Groupe spécial d'experts scientifiques publié sous la cote CD/745.

Le <u>PRESIDENT</u>: Je remercie le Président du Groupe spécial, M. Dahlman, de sa déclaration. Il n'y a plus d'orateurs inscrits pour aujourd'hui. Y a-t-il une délégation qui veuille s'exprimer? Je donne la parole au représentant des Pays-Bas.

M. SCHUURMAN VOLKER (Pays-Bas) (traduit de l'anglais): L'Ambassadeur des Pays-Bas le fera ultérieurement et de manière moins succincte, mais qu'il me soit permis d'ores et déjà de vous féliciter pour votre accession à la présidence.

J'ai remarqué que, dans votre intervention en qualité de Président, vous vous êtes reporté à la déclaration relative aux armes chimiques que les ministres des affaires étrangères des Etats parties au Traité de Varsovie ont récemment faite. Je suis sûr que ce qui vous y a incité, c'est l'importance du sujet et que vous n'entendiez point suggérer que la question n'était pas prioritaire pour d'autres. Je me permettrai de rappeler à cet égard le communiqué de décembre 1986, où les ministres des affaires étrangères des pays membres de l'OTAN ont déclaré qu'ils cherchaient résolument à conclure une convention sur les armes chimiques qui soit effectivement vérifiable.

Le <u>PRESIDENT</u>: Je remercie le représentant des Pays-Bas. Ainsi, les pays de l'OTAN et les Etats signataires du Traité de Varsovie ont le même but. Une autre délégation veut-elle s'exprimer ? Je donne la parole au représentant des Etats-Unis.

M. BARTHELEMY (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais):
Je voudrais vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence
pour le mois d'avril et féliciter également l'ambassadeur Lechuga Hevia qui,
avec persévérance et une grande impartialité, a dirigé les travaux de
la Conférence au mois de mars. Ma délégation s'engage à coopérer avec vous
pour faire avancer notre tâche sur chacun des points inscrits à notre ordre
du jour et à notre programme de travail.

Au cours des premières semaines de la session de 1987, deux représentants des Etats-Unis ont pris la parole sur les points intitulés "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire" et "Prévention d'une course aux armements dans l'espace". Je ne voudrais pas répéter ce qui a été dit; toutefois, après avoir écouté sur le point 5 un certain nombre d'orateurs ces dernières semaines, notamment aujourd'hui, ma délégation estime qu'il est nécessaire de revenir sur plusieurs questions fondamentales. Il sera ainsi possible de montrer pourquoi, à notre sens, certains de nos collègues feraient bien de consacrer un regain de réflexion aux points 2 et 5 de l'ordre du jour.

Je tiens tout d'abord à rappeler que ces deux points ne peuvent être considérés isolément. On sait très bien que, depuis près de quatre décennies, 1'Est et 1'Ouest se trouvent en concurrence et que cette concurrence s'est traduite par des actes d'agression et explique l'existence d'importantes forces armées et de dépenses militaires considérables. Ils sont en concurrence depuis quatre décennies sur le plan des armements classiques et des armes nucléaires. Mais ce qu'on oublie fréquemment - ou que certains peut-être ne voient que confusément - c'est qu'il n'y a pas lieu de souligner le danger de déclenchement d'une nouvelle course aux armements, d'une "course aux armements dans l'espace". En effet, la concurrence dans ce domaine - une concurrence associée aux armes nucléaires - n'est pas nouvelle, ni même récente; elle existe depuis 30 ans maintenant. L'URSS a commencé à mettre au point et à l'essai dès le début de l'année 1957 de nouveaux missiles balistiques dont la capacité d'emport était substantiellement accrue. En octobre 1957, elle a lancé dans l'espace et mis sur orbite le premier satellite artificiel, Spoutnik I. Il n'a pas fallu longtemps ensuite pour que l'Union soviétique et les Etats-Unis parviennent à utiliser les missiles balistiques pour diriger des armes nucléaires sur des cibles se trouvant sur d'autres continents. C'est ainsi que l'espace est devenu un milieu central pour la poursuite de la concurrence nucléaire entre l'Est et l'Ouest.

Il n'empêche qu'un certain nombre d'accords importants en matière de limitation des armements ont été conclus touchant l'espace. Loin de moi la pensée de ravaler l'importance de ces accords. Le Traité sur l'espace et le Traité concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques occupent dans ce domaine une place centrale. L'Accord SALT I a aussi fixé certains plafonds touchant des éléments de missiles balistiques et autres armes stratégiques; mais quand bien même il eût été pleinement respecté

### (M. Barthélemy, Etats-Unis d'Amérique)

- et ce n'a pas été le cas - il ne pouvait empêcher l'augmentation substantielle du nombre et de la puissance des ogives de missiles balistiques constatée par la suite. Si, comme on l'accorde généralement, il faut donner la priorité à des mesures de désarmement dans le domaine nucléaire stratégique, alors le renforcement de la sécurité stratégique mutuelle, ou à tout le moins de la stabilité, au moyen d'une réduction des risques de frappe en premier par quiconque devrait assurément revêtir une importance capitale. Les deux parties ont reconnu ce fait lorsqu'elles ont décidé, en janvier 1985, d'engager des négociations sur les armes nucléaires et spatiales; elles l'ont reconnu de nouveau lors des réunions au sommet de Genève et de Reykjavik. Il est capital pour diverses raisons de réduire considérablement les forces nucléaires offensives stratégiques. Une de ces raisons est, bien sûr, que si ces réductions sont négociées et structurées comme il faut, elles diminueront les risques de première frappe, renforceront la stabilité stratégique et, de ce fait, accroîtront la sécurité stratégique mutuelle. Vu les objectifs reconnus des négociations sur les armes nucléaires et spatiales, il est assurément étrange d'entendre, comme on l'a fait aujourd'hui, un orateur dire de la situation sur le plan des forces nucléaires stratégiques qu'elle est "remarquablement équilibrée".

Il est difficile d'imaginer qu'on puisse se rapprocher des importants objectifs poursuivis dans les négociations sur les armes nucléaires et spatiales, à plus forte raison qu'on puisse les atteindre, si certaines conditions fondamentales ne sont pas réunies. L'une de ces conditions est le respect intégral des accords en vigueur sur la limitation des armements et le désarmement. La deuxième condition est qu'il y ait - de part et d'autre un degré élevé de transparence tant en ce qui concerne les forces existantes que, de manière générale, les intentions nourries. Cela implique non point seulement de la glasnost (un esprit d'ouverture) - peut-être l'ouverture, de temps à autre, d'une fenêtre sur une société par ailleurs fermée - mais aussi beaucoup plus de franchise à propos des forces armées et des programmes militaires nationaux. Cela implique aussi, dirais-je, qu'on évite de présenter consciemment sous un jour faux les programmes et politiques de l'autre partie. A cet égard, il va de soi qu'il est bien moins probable que des malentendus susceptibles de provoquer des situations de crise se produisent dans un environnement où les deux parties feraient preuve d'une grande transparence touchant leur politique et leurs programmes militaires. Je pars en ce moment de l'hypothèse qu'il n'y a pas d'intention agressive supposant le recours à la force. Ma délégation estime par ailleurs qu'en avançant des propositions purement rhétoriques, mal définies ou invérifiables, ou qui manifestement n'auraient d'incidences que sur une partie, on dessert la cause de la limitation des armements et du désarmement.

Il me faut à nouveau appeler l'attention de la Conférence sur le fait très étrange que certains membres qui, dans le passé, s'en sont pris ouvertement à la doctrine de la destruction mutuelle assurée touchant les armes nucléaires stratégiques semblent depuis peu non seulement disposés à l'accepter mais aussi à rejeter tout effort visant à ce qu'on se repose moins sur elle. Comment voir autrement l'opposition aveugle à l'idée de défense stratégique qui s'est manifestée récemment à diverses reprises dans cette salle ? Bien que, depuis 15 ans, l'Union soviétique déploie

### (M. Barthélemy, Etats-Unis d'Amérique)

sans rémission de nouvelles armes balistiques offensives et s'applique à se défendre contre les missiles balistiques, il est encore des gens qui pensent que les efforts que peut déployer l'Ouest pour concevoir sa défense contre les missiles balistiques sont irresponsables, menaçants ou déstabilisateurs.

Pour leur part, les Etats-Unis ont exposé avec prudence les potentialités en matière de défense contre les missiles balistiques et, une fois de plus et ouvertement, ils ont arrêté des critères rigoureux concernant les programmes de défense à cet égard qui pourraient être mis sur pied à l'avenir. Ils ont aussi insisté sur l'importance de négociations dans ce domaine et sur le maintien et le renforcement de la stabilité. Comparez cette approche sérieuse avec les arguments avancés simultanément et selon lesquels : 1) toute défense contre les missiles balistiques tient du rêve; 2) ce genre de percée technologique ne peut que déstabiliser l'équilibre stratégique et conduire inexorablement à la guerre. Les participants à cette Conférence se doivent à eux-mêmes, à leur gouvernement, aux peuples qu'ils représentent et aux nations qui n'ont pas la possibilité de s'asseoir à cette table de prendre sérieusement connaissance des questions inscrites à notre ordre du jour. Si chacun prend au sérieux ses responsabilités, alors il y aura moyen d'influer favorablement sur les négociations bilatérales concernant les armes nucléaires et spatiales. En revanche, si elles sont mal informées, les délégations risquent bien d'inciter l'une des parties aux négociations nucléaires bilatérales à croire qu'elle peut atteindre ses objectifs sans faire de compromis et sans tenir pleinement compte de la sécurité de l'autre partie.

Je me rappelle à ce propos qu'il y a quelques années des membres de la Conférence du désarmement ont ouvertement soutenu que les pays membres de l'OTAN serviraient la cause de la sécurité internationale en répondant par l'inaction au déploiement de plus d'un millier d'ogives de missiles intermédiaires à longue portée sur le continent européen. Quand les Occidentaux eurent décidé de déployer de telles armes, de manière limitée, et qu'ils s'y employèrent, le "déployeur" initial reconnut, mais un peu tard, que l'objectif mutuel consistait à libérer complètement l'Europe de ces armes. Un accord sur l'objectif intérimaire de déploiement zéro-zéro des FNI à longue porté eût-il été possible si l'Ouest n'avait pas déployé de missiles ? Je laisse aux délégations qui pourraient encore hésiter sur la réponse à donner à cette question le soin de réfléchir là-dessus.

Le <u>PRESIDENT</u>: Je remercie le représentant des Etats-Unis de sa déclaration. Une autre délégation veut-elle prendre la parole ?

J'ai demandé au secrétariat de distribuer un document officieux contenant le calendrier des réunions que tiendront la semaine prochaine la Conférence et ses organes subsidiaires. Ce calendrier a été établi en consultation avec les présidents des organes subsidiaires. Je tiens aussi à dire que j'ai parlé à l'ambassadeur Pugliese, Président du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, et qu'il m'a dit qu'il pourrait y avoir mardi une réunion du Comité. La décision n'est pas encore arrêtée. Comme d'habitude, ce calendrier n'est qu'indicatif et pourra être modifié, selon les besoins. Y a-t-il des objections ? Je donne la parole au représentant de la Suède.

<u>M. EKEUS</u> (Suède) (<u>traduit de l'anglais</u>) : J'espère qu'il me sera donné de vous saluer de façon plus officielle, mais je voudrais dès maintenant vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence pour le mois d'avril.

Le calendrier des réunions est maintenant distribué et il n'y est pas question d'une réunion du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Vous avez annoncé qu'on envisageait de réunir le Comité la semaine prochaine; ma délégation s'en félicite, une telle réunion répondant à son attente.

Le <u>PRESIDENT</u>: Je remercie le représentant de la Suède et je suis certain que le représentant de l'Italie, l'ambassadeur Pugliese, qui préside le Comité, tiendra pleinement compte du voeu de la délégation suédoise. Plus personne, me semble-t-il, ne souhaite prendre la parole; s'il n'y a pas d'opposition, je considérerai donc que la Conférence adopte le document officieux.

# Il en est ainsi décidé.

Le <u>PRESIDENT</u>: Comme nous n'avons plus d'autre question à examiner, je vais lever la séance. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le mardi 7 avril 1987, à 10 heures.

La séance est levée à 12 h 35.